


# Collecte déchets verts 2014

## Chaque mardi du 1<sup>er</sup> avril au 25 novembre



Les déchets verts devront être présentés dans des sacs, fournis gratuitement par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq et disponibles en mairie sur demande.

### Rappel

- Sont acceptés comme déchets verts : tontes de pelouse, feuilles, fleurs et tailles de haies présentées en fagots (longueur inférieure à 80 cm et diamètre inférieur à 5 cm).
- Ne sont pas acceptés : Les branchages (longueur supérieure à 80 cm et diamètre supérieur à 5 cm), la terre, les sacs plastiques et les cadavres d'animaux.
- Déposez vos sacs ouverts (le haut du sac froissé) à côté de votre poubelle ordinaire la veille du passage de la benne.



### Pensez au compost !

Si vous êtes intéressé par l'acquisition d'un composteur au tarif de 22 €, vous devez prendre contact avec le SMITOM  
01 60 44 40 03 / [www.smitom-nord77.fr](http://www.smitom-nord77.fr)



Une question sur le tri et la collecte ?

[www.paysdelourcq.fr](http://www.paysdelourcq.fr)  
tél. 01 60 61 55 00

Pays de  
l'Ourcq  
Communauté de communes